CONSEIL COMMUNAL
DE BASSINS

FÉDÉRATION DES SITES CLUNISIENS
GRAND ITINÉRAIRE CULTUREL DU CONSEIL DE L'EUROPE

Procès-verbal de l'assemblée générale du Conseil Communal du 24 juin 2026

L'assemblée est convoquée le mercredi 24 juin 2026 à 20 heures à la salle polyvalente avec l'ordre du jour suivant :

1. Approbation du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire du 10 mars 2026 ;
2. Communication du Bureau et de la Municipalité ;
3. PM 04/26 : Préavis relatif au rapport de la Municipalité sur la gestion de l'année 2025 ;
4. PM 05/26 : Préavis relatif aux comptes communaux 2025 ;
5. Propositions individuelles ;
6. Divers;

L'assemblée est présidée par Bernard Treboux. Les scrutateurs sont Evelyn Amacker et Manfred Elmer. La secrétaire est Katia Lang.

L'appel fait constater la présence de 31 conseillers. 6 conseillers sont excusés. Le quorum étant atteint, l'assemblée peut délibérer valablement. La majorité absolue est de 16 voix.

Bernard Treboux remercie les conseillers ainsi que les auditeurs présents.

Le Président demande si des modifications doivent être apportées à l'ordre du jour. Ce n'est pas le cas, l'ordre du jour est accepté tel présenté.

1. Approbation du procès-verbal de l'assemblée ordinaire du 10 mars 2026 ;

Kirschbaum Marco demande que la lettre à M. Lohri soit jointe comme mentionné dans le procès-verbal.
Le PV est accepté à l'unanimité.

2. Communication du bureau et de la Municipalité ;

Pour le bureau :

Bernard Treboux informe les conseillers concernés qu'un conseil supplémentaire est agendé le mercredi 28 octobre 2026.

Pour la Municipalité :

Les communications de la Municipalité sont annexées à ce procès-verbal.

Bernard Treboux rappelle aux conseillers qui prennent la parole de parler de façon audible et présente Océane Martignier qui sera la secrétaire du conseil pour la prochaine législature.

3. PM 04/26 : Préavis relatif au rapport de la Municipalité sur la gestion de l'année 2025 ;

Evelyn Amacker donne lecture de la conclusion du rapport de la Cogest.

La Municipalité n'a pas de commentaire à transmettre à l'assemblée.

Le président ouvre la discussion.

Il n'y a pas de question, la discussion est close, l'assemblée passe au vote.

Vu	le préavis 04/26 : Préavis relatif au rapport de la Municipalité sur la gestion de l'année 2025;
Vu	le rapport de la Cogest
Ouï	les conclusions du rapport de la commission précitée
Attendu	que cet objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour,

Le Conseil communal de Bassins décide de donner décharge à la Municipalité pour sa gestion de l'année 2025.

Le préavis relatif au rapport de la Municipalité sur la gestion de l'année 2025, est accepté à l'unanimité.

4. PM 05/26 : Préavis relatif aux comptes communaux 2025 ;

Evelyn Amacker donne lecture de la conclusion du rapport de la Cogest.

La Municipalité n'a pas de commentaire à transmettre à l'assemblée.

Le président ouvre la discussion.

Maurice Treboux, prend la parole pour savoir à quoi sert le fonds de réserve arbres-habitats multifonctionnel 291006 et comment il est alimenté car il est plus de 100x supérieurs au bénéfice de l'exercice 2025.

Denis Currat, répond que c'est le seul règlement actuellement gérer par un fonds. L'alimentation et l'utilisation sont définies par le règlement ad-hoc. Il y a les subventions fédérales pour les dégâts du cerf qui arrivent dans ce fonds ainsi que les subventions pour la lutte contre la dégénérescence. Il y a quasiment que des subventions qui alimentent ce fonds.

Maurice Treboux, prend la parole sur le fonds PEC. Il se demande pourquoi une partie de cet argent n'aurait pas pu être utilisé pour le projet de l'éclairage public.

Marc Mazzariol, répond que ça se fera dès le premier amortissement qui aura lieu en 2026. L'amortissement sera pris sur les env. frs. 30'000.00 perçu par les 0.7 ct que les habitants paient ce qui correspond à 15% du montant pour les 40 prochaines années. Il reste 85% de disponible pour d'autres projets.

Maurice Treboux, demande si la commission PEC doit donner son aval.

Marc Mazzariol, répond que cet accord a été fait en même temps que le préavis.

Stéphane Martin, s'interroge sur le fonds de réserve pompiers 291004 qui est soldé au 31.12.2025.

Denis Currat, répond que le fonds a été dissous car il n'a plus raison d'être comme il n'y a plus de corps de sapeur à Bassins. Le solde a été transféré à la Réserve de politique budgétaire 294000. Avec MCH2, il n'est plus possible d'avoir des fonds de réserve sans règlement adossé.

Stéphane Martin, s'interroge sur le fonds de réserve entretien des routes qui est soldé au 31.12.2025.

Denis Currat, répond que pour ce fonds la logique est différente. Ce fonds ne répond plus à MCH1 mais à MCH 2 dans ce cadre car il s'agit d'un préfinancement comme il y a un crédit d'étude sur les routes, il est probable qu'il ait des améliorations sur les routes. Le fonds se trouve dans le compte préfinancement entretien des routes.

Il n'y a plus de question, la discussion est close, l'assemblée passe au vote.

Vu	le préavis N° 05/26 relatif à l'indemnisation des membres de la Municipalité,
Vu	le rapport de la Cogest,
Ouï	les conclusions de la commission précitée,
Attendu que	cet objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour,

Le Conseil Communal de Bassins décide :

1. **De valider le reclassement au 01.01.2025, de l'auberge communale (CHF 38'000) et des actions Romande Energie (CHF 5'625), du patrimoine administratif au patrimoine financier,**
2. **D'adopter les comptes et le bilan de la bourse communale pour l'année 2025 tels que présentés, avec un excédent de recettes de CHF 3'623.05 reporté aux capitaux propres, les résultats cumulés des années précédentes se monteront dès lors à CHF 637'400.11**
3. **d'en donner décharge à la Municipalité et à la Bourse communale**
4. **de relever la Commission de son mandat**

Le préavis 05/26 relatif à l'indemnisation des membres de la Municipalité est accepté à l'unanimité.

5. **Propositions individuelles ;**

Bernard Treboux n'a rien reçu.

6. **Divers ;**

Bernard Treboux remercie tous les conseillers pour la bonne tenue des conseils de ces 5 dernières années. Il a eu beaucoup de plaisir à diriger les débats et souhaite tout de bon à ceux qui terminent.

De plus il a une pensée particulière pour 2 personnes. La première est pour Sabrina Broggi qui a, à contrecœur, dû donner sa démission du poste de secrétaire. Atteinte dans sa santé, elle ne pouvait plus assurer son travail. Bernard la remercie pour tout le travail, la superbe ambiance et la complicité qu'ils ont eue.
La deuxième pensée est pour Marc que Bernard a appris à connaître. Bernard cite : « Tu as été d'une redoutable efficacité dans ton travail et dans tes interventions devant le Conseil. Je pense que tu as été un très bon vendeur et que tu as réussi à capter les conseillers comme personne. » Le conseil te souhaite une belle retraite politique et au plaisir de se recroiser.

Sabrina et Marc sont applaudis par l'assemblée.

François Martignier propose qu'un petit mot soit adressé à Sabrina au nom du conseil pour son investissement. Bernard en prend bonne note.

Guillaume Hayoz remercie Bernard pour la course d'école du conseil. Celui-ci rappelle aussi qu'il s'est fait aider par Manfred pour la verré et de William pour la visite.

Denis Currat remercie Bernard, le bureau et les conseillers pour la confiance accordée. Il souhaite que ça continue comme ceci pour la prochaine législature. Des questions supplémentaires seraient les bienvenues dans ces séances. Denis Currat a comme souhait un peu plus de participation de la part des conseillers pour les années avenir. Il remercie ces collègues de la municipalité et tout particulièrement Marc pour ces 10 années passées au sein de la municipalité dans des périodes plus ou moins facile. Toujours très investi dans les dossiers, il s'est très bien les vendre devant les conseillers mais aussi au sein de la municipalité. Son aide était toujours très appréciée, parfois détachées ou même décalée mais ça servit à détendre beaucoup de séance dans le sens que les avis divergent et qu'il savait poser les bonnes questions pour faire réfléchir. Un présent lui sera remis prochainement pour la fin de son engagement.

La séance est levée à 20h45.

Treboux Bernard
B. Treboux
Président du Conseil Communal

CONSEIL COMMUNAL DE BASSINS
CANTON DE VAUD
LIBERTÉ ET PATRIE

Lang Katia
Secrétaire-suppléante